

Goin

S. Nicolas : « Etablir, avec les maires, un projet de territoire pour 2027-2032 »

La compétence péri-extrascolaire redonnée aux communes, Stéphane Nicolas, président du Sud Messin, a proposé, lors de la réunion du conseil communautaire, à Goin, en lien avec la commission chargée des finances et de la fiscalité, d'établir, d'ici la fin de l'année, avec les maires, un projet de territoire.

La compétence péri-extrascolaire de la Communauté de communes du Sud Messin ayant été redonnée aux 34 communes du Sud Messin, à compter du mois de janvier 2026, la Commission locale d'évaluation des charges transférées (*Clect*) devait évaluer le coût net des charges transférées. Cela a été fait le 7 septembre, en précisant que celle-ci ne prend en compte ni les bâtiments, ni les investissements, ni le coût des transports méridiens. « Il est clair que, pour les communes, les prestations du périscolaire seront fonction de leurs propres moyens », indique Stéphane Nicolas, président de la Communauté de communes du Sud Messin.



Le conseil communautaire du Sud Messin s'est réuni à Goin sous la présidence de Stéphane Nicolas. Photo Pierre Genois

Prolonger le versement des attributions de compensation

L'engagement avait été pris, au début de l'année 2026, de verser des attributions de compensation provisoires aux

communes, jusqu'au 31 août 2026, pour compenser le coût de ce transfert de compétence. Stéphane Nicolas a proposé de prolonger le versement de ces attributions de compensation provisoires jusqu'au 31 décembre 2026 (soit un supplément de 297 000 €) et ses propositions ont été

adoptées à l'unanimité par la *Clect*.

Le conseil communautaire approuve.

Une délibération sera prise avant le 31 décembre 2026 pour fixer les montants définitifs de ces attributions de compensation provisoires à compter du 1^{er} janvier 2027, sur la

base de l'évaluation faite par la *Clect* et des propositions à venir de la commission chargée des finances et de la fiscalité.

« Définir un projet de fiscalité globale »

Concernant les quatre mois qui viennent, Stéphane Nicolas explique : « Maintenant, les prochaines étapes, ce sont trois ateliers thématiques les 29 octobre, 5 et 19 novembre, pour établir, avec les maires, un projet de territoire pour 2027-2032. Nous allons ensemble pour recueillir les attentes des communes, celles des habitants, préparer l'avenir et ce que la communauté de communes devrait faire. Et, de là, définir un projet de fiscalité globale avec ce que l'intercommunalité redonne en attribution de compensation et, avec ce qui reste, définir ce que l'on peut faire ensemble. S'il y a des projets structurants pour le territoire, pour les habitants, on doit y aller. Un exemple avec la proposition d'UEM, avec les réseaux enterrés, la facture est réduite de 30 % quand on se met ensemble... ».